

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	05.02.2014		-	DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s): Commission Police du commerce, établissements publics et tourisme	Lié à: ad 13.007
Titre: Projet de loi sur le développement du tourisme (LTour)	
<p>Contenu:</p> <p>Amendement de la commission</p> <p>Article 3</p> <p>Le Conseil d'Etat désigne le département responsable de la mise en œuvre de la présente loi (<i>suppression de: le département peut déléguer ses compétences à un service</i>).</p>	
<p>Motivation (facultatif):</p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
L. Debrot (président de la commission)	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER